

FO CGT CFDT

Sections des Pyrénées-Atlantiques

COMPTE RENDU DES CAP LOCALES DU 1^{er} DECEMBRE 2003

MOUVEMENT DE MUTATIONS AU 1^{er} JANVIER 2004

Une fois n'est pas coutume, nous avons pu mesurer la "fébrilité" de la Direction Locale. C'est une première dans les annales des CAP, le Président a bouclé voire "bâclé" la séance au milieu de la réunion des contrôleurs, la CAP des C ne s'étant pas tenue purement et simplement. Les CAP, selon ses propres termes, sont annulées et remises à plus tard, vraisemblablement courant décembre, et après la tenue du CTPL redéfinissant la nouvelle répartition des emplois : un aveu que cette proposition faite par les organisations syndicales leur apparaît aujourd'hui comme une évidence! (voir déclaration ci-dessous).

Il était flagrant que les mutations proposées par l'administration manquaient de lisibilité et allaient à l'encontre des desiderata de bon nombre d'agents. Les élus des personnels, d'une même voix, ont fait plusieurs propositions constructives permettant d'élargir le mouvement. Force est de constater qu'ils ont été confrontés à une fin de non recevoir de la part de la Direction Locale.

Rendez-vous donc pour des CAP du troisième type!

Motion déposée par les élus CGT, FO et CFDT des Pyrénées - Atlantiques lors des CAP Locales B et C du 1^{er} décembre 2003 ayant à examiner les mouvements de mutations au 1^{er} janvier 2004.

Le réseau du Trésor Public des Pyrénées – Atlantiques subit sur la dernière période un dépeçage de ses emplois comme jamais il ne l'a connu : 11 suppressions de postes de catégorie C localisées en juin 2003 et les résultats de l'ORE actualisé, qui viennent de paraître, annoncent encore un « surplus » de 17 emplois dans le département.

De concert avec cette politique de destruction des emplois publics mise en place à des fins d'économie budgétaire, la Direction Générale de la Comptabilité Publique impose de nouveaux abandons de missions (la CNP) et de structures (fermeture de la RF de Bayonne).

Pour votre part , monsieur le Président, vous vous êtes engagé dans des opérations régressives de restructurations du réseau : spécialisation des missions sur le BAB, fermetures de postes ruraux.

De cette démarche effectuée dans la précipitation, qui vous permet avant tout de répondre avec volontarisme aux directives de la DGCP, vous ne semblez pas mesurer toutes les incidences techniques et humaines sur le terrain.

Ainsi donc pourquoi ne toujours pas réunir le CTPL chargé d'examiner la nouvelle implantation des emplois alors que les restructurations ont été officiellement actées, d'ailleurs sans véritable respect des procédures de concertation ?

Car il faut bien que la localisation des emplois soit déterminée pour permettre d'y affecter ou muter des agents. Ce n'est toujours pas fait.

Or, en l'état, il est impossible aux élus en CAP de valablement étudier, dans leur travail préparatoire, l'ensemble des mouvements de mutations susceptibles d'intervenir au 1^{er} janvier 2004. Difficile d'exercer un mandat dans ces conditions.

Nous considérons qu'il s'agit d'une manifestation supplémentaire du manque de respect porté à l'égard des personnels et de leurs représentants élus.

Tout comme nous nous opposons avec détermination à la démolition entreprise de notre Service Public, nous condamnons avec la plus grande fermeté les méthodes opaques mises en œuvre pour y parvenir.

Notre présence suite à la 2^{ème} convocation de la CAP est motivée par le seul souci de porter un regard sur vos intentions et de défendre les agents qui se trouvent légitimement en attente d'obtenir satisfaction à leur propre demande.